



**REGLEMENT BAREME DE
RETRAIT DE POINTS**

**DISTRICT DE FOOTBALL DE LA
MANCHE**

Saison 2025 - 2026

**TEXTES REGLEMENTAIRES
des compétitions organisées
Par le DISTRICT de Football
de La Manche**

L'ensemble des compétitions organisées par le District de Football de la Manche sont régies par les dispositions figurant aux textes des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football et des règlements de la Ligue de Football de Normandie. Celles-ci s'appliquent à l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Manche à l'exception des dispositions définies ci-après.

Table des matières

Article 1 : Tableau des « Points – Sanctions »	3
Article 2 : Barème de retrait de points.....	5
Article 3 : Cas non prévus	6

Article 1 : Tableau des « Points – Sanctions »

Ces tableaux sont appliqués dans les championnats du District, en vue des éventuels retraits de points, au classement final d'une équipe, selon les sanctions encourues par celle-ci au cours de la saison.

Compétitions concernées :

Toutes les rencontres de championnat, féminines ou masculines, seniors et jeunes sous la responsabilité du District.

Personnes concernées :

Toute personne en possession d'une licence ou figurant sur la feuille de match.

Faits concernés :

- Faits d'exclusion prononcés par l'arbitre.
- Faits d'indiscipline avant le match, pendant le match, après-match.
- Faits d'exclusion pour avoir reçu un troisième avertissement dans la période.

Principes :

Suite aux décisions prises par les Commissions compétentes relevant de la Fédération, de la Ligue ou d'un District, l'équipe fautive se voit appliquer des points de pénalité en fonction des sanctions prononcées suivant les tableaux ci-dessous.

Ces points sont mis au crédit de l'équipe dès leur prononcé et ce indépendamment de la manière réelle d'exécution de la sanction.

Joueurs en Seniors

Suspension ferme de 1 match suite au 3 ^{ème} avertissement	1 point
Suspension ferme de 1 match	2 points
Suspension ferme de 2 matchs	4 points
Suspension ferme de 3 matchs	5 points
Suspension ferme de 3 matchs à 6 matchs et jusqu'à 2 mois	6 points
Suspension de plus de 6 matchs à 10 matchs et plus de 2 mois à 6 mois	8 points
Suspension de plus de 10 matchs et de 6 mois à 2 ans	10 points
Suspension de plus de 2 ans	12 points

Joueurs en jeunes

Suspension ferme de 1 match suite au 3 ^{ème} avertissement	1 point
Suspension ferme de 1 match	2 points
Suspension ferme de 2 matchs	5 points
Suspension ferme de 3 matchs	6 points
Suspension ferme de 3 matchs à 6 matchs et jusqu'à 2 mois	7 points
Suspension de plus de 6 matchs à 10 matchs ou plus de 2 mois à 6 mois	9 points
Suspension de plus de 10 matchs et de 6 mois à 2 ans	11 points
Suspension de plus de 2 ans	13 points

Dirigeants et éducateurs en seniors

<i>Interdiction de banc de touche ou suspension de :</i>	
Suspension ferme de 1 match ou 3 ^{ème} avertissement	2 points
Suspension ferme de 2 matchs	4 points
Suspension ferme de 3 matchs	5 points
Suspension ferme de 3 matchs à 6 matchs et jusqu'à 2 mois	6 points
Suspension de plus de 6 matchs à 10 matchs ou plus de 2 mois à 6 mois	8 points
Suspension de plus de 10 matchs et de 6 mois à 2 ans	10 points
Suspension de plus de 2 ans	12 points

Dirigeants et éducateurs en jeunes

<i>Interdiction de banc de touche ou suspension de :</i>	
Suspension ferme de 1 match ou 3 ^{ème} avertissement	4 points
Suspension ferme de 2 matchs	6 points
Suspension ferme de 3 matchs	7 points
Suspension ferme de 3 matchs à 6 matchs et jusqu'à 2 mois	8 points
Suspension de plus de 6 matchs à 10 matchs ou plus de 2 mois à 6 mois	10 points
Suspension de plus de 10 matchs et de 6 mois à 2 ans	12 points
Suspension de plus de 2 ans	14 points

Article 2 : Barème de retrait de points

Le retrait de points au classement final d'une équipe est tributaire du total des points accumulés par celle-ci en cours de saison par l'application des tableaux des « points sanctions ».

Le retrait de points s'effectue dans le championnat où l'équipe est engagée (D1 – D2 – D3 – D4 – U18 – U15 – SENIORS F A11 - SENIORS F A8 – U18F – U15F).

Les retraits de points en championnat pour la lutte contre la violence, l'antijeu, le comportement antisportif sont prononcés par la Commission Sportive et de Discipline en application du barème des « points sanctions ».

Dès qu'un palier est atteint, la Commission procède au retrait de points correspondant, en avise le club par parution au procès-verbal de sa réunion.

A chaque palier, l'équipe est débitée du nombre de points correspondant, venant éventuellement s'ajouter à des retraits de points déjà effectués lors de l'atteinte de paliers antérieurs.

Le présent dispositif repart à zéro au début de chaque saison.

Les clubs ont la possibilité d'interjeter appel de ces décisions de retrait de points auprès de la Commission Départementale d'Appel du District qui jugera en dernier ressort.

Les voies d'appel (autorité compétente, délais, droits) doivent s'exercer en tant qu'appel d'une décision rendue en matière sportive.

En cas d'appel sur le nombre de matchs de suspension, c'est la décision de la dernière instance émanant de la Fédération, de la Ligue ou du District qui est retenue.

Les décisions émanant d'organismes n'appartenant pas directement à la Fédération (ex : CNOSF) ne sont pas prises en compte et c'est alors la dernière décision prise par la Commission compétente relevant de la Fédération, de la Ligue Fédérale Amateur, de la Ligue de Normandie ou du District qui est retenue.

En fonction du nombre de points de pénalité, le classement en championnat de l'équipe est alors impacté :

Points-sanctions accumulés dans une grille de championnat de 10 à 12 équipes Paliers de retrait de points Seniors, Jeunes Masculin et Féminin	Retrait de point au classement de l'équipe en championnat de :
18 à 25 points 26 à 35 points 36 à 45 points 46 à 55 points 56 à 65 points 66 à 75 points 76 points et +	1 point de retrait 2 points de retrait 3 points de retrait 4 points de retrait 5 points de retrait 6 points de retrait 7 points de retrait

Points-sanctions accumulés dans une grille de championnat à 8 équipes et moins Paliers de retrait de points Seniors, Jeunes Masculin et Féminin	Retrait de point au classement de l'équipe en championnat de :
10 à 20 points 21 à 25 points 26 à 30 points 31 à 35 points 36 à 40 points 41 points et +	1 point de retrait 2 points de retrait 4 points de retrait 6 points de retrait 8 points de retrait 10 points de retrait

Article 3 : Cas non prévus

Les cas non prévus aux présents règlements relèveront de l'appréciation de la commission d'organisation compétente.